

La Lettre de XVI^e DEMAIN

Urbanisme, Environnement et Qualité de Vie

Juillet 2009

n° 130

CONCERTATION ou CONTENTIEUX ?

XVI^e DEMAIN avec les 17 associations regroupées dans la « Coordination » a obtenu l'annulation, par la Cour Administrative d'Appel, des dispositions du plan local d'urbanisme de Paris qui ne protégeaient pas correctement les espaces verts de la ville.

La Ville est donc obligée d'engager une procédure de révision du PLU qui pourrait durer environ une année.

Pour ce faire, le comité de pilotage de l'observatoire du PLU s'est réuni le 27 mai dernier et nous y avons activement participé.

Il est regrettable que l'absence de réelle concertation ou d'un processus de travail sérieux conduisant à interroger les participants de la société civile, engendre recours et procédures judiciaires. Que de temps et d'énergie perdus !

La délibération du Conseil de Paris décidant la révision du PLU est rédigée dans la logorrhée habituelle, politiquement correcte, mettant en avant le cadre de vie, les inégalités et l'avenir de l'agglomération parisienne, « sans exclure les activités collectives compatibles avec ce caractère naturel des bois,... ». On pense bien entendu à l'extension de Roland-Garros et au bétonnage des pelouses d'Auteuil.

Les relations avec l'Hôtel de Ville sont difficiles sur ses projets de construction de tel ou tel équipement dans le XVI^e et plus particulièrement dans le Bois de Boulogne et sur ses abords.

L'extension du stade Roland-Garros (cf. p 9), la démolition/reconstruction du stade Jean-Bouin, le centre culturel Louis-Vuitton du Jardin d'Acclimatation, le projet de parc sportif sur les pelouses de l'hippodrome d'Auteuil, tous ces projets qui nuisent gravement à l'environnement, au cadre de vie des riverains et à la protection des espaces verts du Bois ont fait l'objet de manifestations autorisées par la préfecture de police sur la voie publique, de pétitions, d'avis négatifs des députés maires du XVI^e et de Boulogne-Billancourt ainsi que de réserves de la Commission des Sites.

Rien n'a pu faire revenir la Ville sur sa volonté de bétonner ces espaces verts en faveur du sport professionnel ou des intérêts de grands groupes financiers.

Il ne reste donc que l'action contentieuse, ouverte à tous les citoyens de notre pays et aux associations dûment déclarées, devant les juridictions administratives, qui jugent de la légalité des actions de l'administration.

C'est donc ce que nous faisons !

Claude Muyard
Président



IMMEUBLES « PROTECTION VILLE DE PARIS »

Suite de la liste du PLU



43, RUE DECAMPS

Hôtel particulier de style éclectique, construit par un maître du genre, l'architecte Léon Salvan de 1881 à 1882. Son style oscille entre le XV^e siècle et le Louis XIII.

Ici, c'est l'influence des palais italiens de la Renaissance : frise polychrome soulignant les combles et coiffée de coquilles, baies encadrées de colonnes ioniques en aplats décorées de dessins géométriques, baie géminée du premier étage.

Cet architecte prolifique a construit dans de nombreux autres endroits du XVI^e : au 45 rue Cortambert, il a réalisé une réduction du château de Blois dans l'avenue des Chalets et construit des villas suburbaines, fin de siècle dernier, appelées « chalets ».

Nous le retrouvons aussi, avec une autre série d'hôtels particuliers, aux 136 et 142 rue de Longchamp ainsi qu'au 14 boulevard Emile-Augier.

19, BOULEVARD DELESSERT

Immeuble de rapport en pierre de taille construit par l'architecte Albert Sélonier (1858-1926) en 1909.

Composé d'appartements luxueux, il présente en façade un décor de pommes de pins sculptées, à l'identique du 4 square de l'Alboni, œuvre du même architecte.

De délicates ferronneries ornent l'ensemble dans le style dépouillé caractéristique de l'Art Nouveau tardif. D'autres réalisations du même architecte se trouvent au 11 bis (1913), aux 15 et 17 (1910), aux 19 et 19b (1909), en style Art Nouveau pour les deux derniers.

Beaucoup moins connu qu'Hector Guimard, Albert Sélonier fut pourtant le grand bâtisseur d'immeubles de rapport à Paris, entre 1895 et 1926, destinés à une classe moyenne.

Son agence, avec plus de 180 demandes en autorisation de bâtir, fit sa fortune et le révèle comme un participant non négligeable à l'esthétique du Paris 1900, post-haussmannien.



14, RUE DESBORDES-VALMORE

Série d'hôtels particuliers pour artistes avec des ateliers ouverts côté jardin au dos de la Villa Guibert.

Les numéros 4 et 6 datant de 1895, sont de Laurent Farge et William, deux architectes associés qui ont réalisé de nombreuses constructions de ce type.

Les numéros 8 à 16 sont de l'architecte Léon Salvan : 8 - 10 datés de 1892, 12 - 14 - 16 datés de 1879, le 16 étant à nouveau une réduction du château de Blois.

Le 20, daté de 1881, est de l'architecte Sidney Dunnett dont le nom reste associé à la réalisation des gares de Lille et Tourcoing.



COORDINATION POUR LA SAUVEGARDE DU BOIS DE BOULOGNE ET DE SES ABORDS

RÉVISION DU PLU

La Coordination a participé à l'Hôtel de Ville le 27 mai à l'Observatoire du PLU réuni à la suite de l'annulation par les tribunaux de certaines de ses dispositions. Elle a distribué et commenté les propositions suivantes.

OBJET SOCIAL DE LA « COORDINATION » (extraits des statuts)

La présente association a pour objet la sauvegarde du Bois de Boulogne et de ses abords, entendus au sens large, en oeuvrant au respect de sa destination initiale de promenade publique, confirmée sous le Second Empire par une loi de 1852.

A cet effet, elle entend s'attacher à obtenir que le Bois de Boulogne soit restitué à cette destination, par une réaffectation des espaces non conformes à celle-ci et ne soit à l'avenir amputé de quelque manière que ce soit au profit d'emprises ou d'installations, sportives ou non, fixes ou durables.

L'association exerce son action par tous moyens, sans limitation d'aucune sorte, notamment par voie de recours en justice, pour faire respecter l'objet des concessions actuellement accordées et s'opposer à des permis de construire, à des modifications du Plan Local d'Urbanisme ou à toute décision, administrative ou non, qui porterait atteinte, de manière directe ou indirecte, à son objet.

Compte tenu de ce qu'elle représente les principales associations concernées par le même objet, elle a vocation à les représenter au sein de tous organismes qualifiés et en particulier au Conseil Consultatif prévu par la Charte du Bois de Boulogne signée le 25 novembre 2003.

ACTION POUR PROTEGER LES BOIS ET LES ESPACES VERTS

Le 12 février 2009, la Coordination a obtenu de la Cour Administrative d'Appel de Paris l'annulation de la délibération du Conseil de Paris approuvant, le 12 juin 2008, le PLU ainsi que les dispositions du règlement des zones N et UV de ce PLU.

La Ville de Paris est donc tenue de procéder à la révision du PLU pour les dispositifs annulés. Cette procédure déjà entamée prendra plus d'une année.

PROPOSITION DE REGLEMENT DES ZONES N ET UV

La « Coordination », assistée de son avocat conseil, propose la rédaction d'un nouveau règlement des zones N et UV qui assure une protection efficace de ces zones, en appliquant les prescriptions du Code de l'Urbanisme.

Zone N : ce classement s'applique aux Bois de Boulogne et de Vincennes afin de leur assurer une protection forte pour un usage de promenade en les exonérant du régime forestier. Ces zones sont donc inconstructibles.

Nous proposons un article premier qui pose un principe d'interdiction de toute occupation et d'utilisation du sol. Les douze articles suivants précisent à quelles conditions certaines exceptions à ce principe sont autorisées.

Zone UV : elle regroupe des espaces dont la densité bâtie est faible et dont la fonction écologique, paysagère, récréative et sportive doit être préservée. Ces zones correspondent aux anciennes fortifications.

Nous proposons un principe de création d'un sous-secteur applicable à la ceinture verte et sportive de Paris. Les treize articles suivants précisent les règles d'implantation des équipements sportifs admis.

Ce règlement sera communiqué par mail à tout lecteur qui en fera la demande.

François Douady
Président de la « Coordination »
Vice-président de XVI^e DEMAIN

VÉLIB' DECAUX

(ÉCHANGE DE MAILS)

Demande d'interview de XVI^e DEMAIN

Je vous confirme ma demande d'entretien avec JC Decaux pour rédiger un article dans notre revue trimestrielle.

Comme convenu, ci-joint quelques questions pour préparer cette entrevue avec votre service de relations publiques.

- Structure du contrat liant la Ville et JCD : sa durée, sa rémunération, concession du domaine public ou délégation de service public ?
- Qui finance les travaux des stations, qui finance les vélos, qui est propriétaire des vélos, qui les répare ?
- Combien de vélos volés, combien accidentés ?
- 11 600 Vélib' vandalisés
- 7 800 disparus depuis juillet 2007
- Gestion des stations : comment les garnir de vélos, comment jouer d'une station à l'autre pour assurer leur remplissage ?
- Après un an environ de fonctionnement, quelles conclusions tirer ? profit pour JCD, pour la Ville ? satisfaction des usagers ?
- Existe-t-il une renégociation du présent contrat, sur quels points ? prix, durée ?
- JCD envisage-t-il de soumissionner pour ce type de prestation pour d'autres villes, en France ou à l'étranger ?

La réponse qui nous a été faite ...

J'ai essayé de vous trouver un interlocuteur, mais en vain. J'espère que vous aurez pu trouver suffisamment d'éléments de réponse dans notre dossier de presse.

www.icdecaux.com

Et notre réaction

Merci beaucoup de votre obligeance personnelle. Cependant je crois pouvoir deviner que vos responsables n'ont pas envie de répondre à des questions peut-être gênantes pour leur relation avec la Ville, ce qui explique l'impossibilité où vous êtes de me trouver un interlocuteur.

Donc les bruits les plus fantaisistes sur le contrat Vélib' vont continuer à courir.

1.04.09
www.metrofrance.com



Depuis un an et demi, 3 400 plaintes ont été déposées.

7 800 vélos disparus depuis 2007

VANDALISME. Depuis la mise en service de Vélib', en juillet 2007, 7 800 vélos ont disparu et 11 800 ont été détériorés, sur une flotte totale de 20 600 bicyclettes. Chaque semaine, de 100 à 150 deux-roues gris disparaissent ou sont vandalisés, "avec la volonté de les casser", relève une source à la société JCDecaux, le gestionnaire, qui a enregistré 44 millions de trajets depuis le lancement. Parmi les dégradations, les tentatives d'arracher les vélos de leur attache quand ils sont en station ou encore les vélos qui servent à faire des "rodéos" et des acrobaties. Quelque 1 500 réparations quotidiennes sont nécessaires, mais pas toutes pour vandalisme.

Poursuites difficiles
Depuis un an et demi, 3 400 plaintes ont été déposées, mais la société ne peut engager des poursuites que lorsque la police a constaté un délit. Des auteurs de dégradations ont toutefois été condamnés à des amendes. Ces coûts additionnels ont fait l'objet d'un "avenant avec la mairie de Paris" dans le cadre de l'extension de Vélib' à la banlieue. Désormais la Ville participe pour l'équivalent de 400 euros par vélo volé et détruit, selon JCDecaux.

AFP

RÉHABILITATION DE LA MAISON DE LA RADIO

Après plus de quatre ans d'études et de négociations, le conseil d'administration de Radio-France a donné son feu vert en décembre dernier à la signature de la totalité des marchés pour la réhabilitation de la Maison de la Radio.

Le projet architectural d'Architecture Studio qui avait séduit le jury en 2005 a été préservé : respect de l'aspect extérieur et des grands volumes intérieurs voulus par l'architecte Henry Bernard, témoignages de l'architecture moderniste des années cinquante.

Zoom sur quelques fondamentaux du chantier de réhabilitation (voir croquis) :

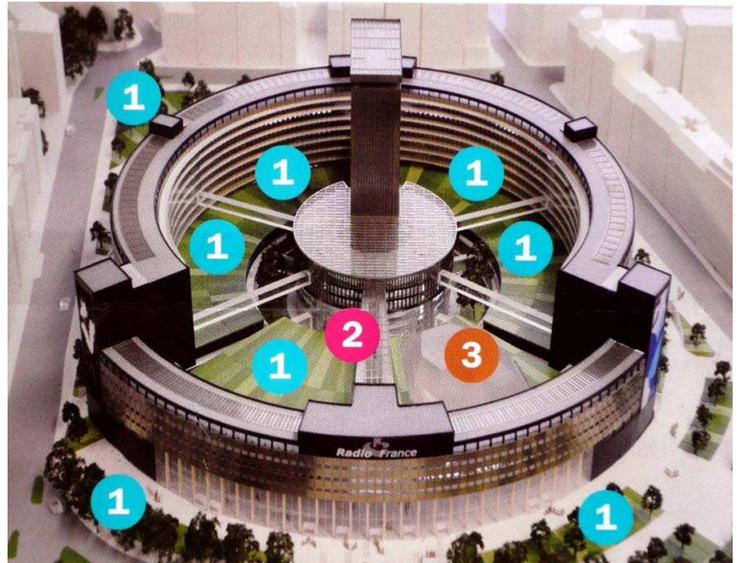
1. Radio-France s'inscrit dans un paysage urbain rénové, grâce à la création de jardins qui s'étendront jusqu'à la Seine. Toitures et terrasses des studios moyens seront aménagées comme des prairies.
2. Création d'une rue intérieure (voir Lettre de Juillet 2008) selon l'axe Nord-Sud, de la porte A (avenue du Président Kennedy) à la porte D (rue Raynouard), longue de 130 mètres, menant au cœur du bâtiment, l'agora, située à mi-chemin (63 mètres).

Cette dernière rassemblera restaurants, boutiques, studios d'antenne « ouverts sur la ville ».

La future cour intérieure, (actuellement petite couronne), se caractérisera par un jardin suspendu de 5 200 m², toiture végétalisée des studios moyens, 64 bancs de bois et bacs de bambous sur le pourtour, une sur-toiture en aluminium composite, 350 m² de toiture vitrée au dessus de l'agora.

3. Création d'un auditorium de 2 300 m², à l'acoustique exceptionnelle, doté d'un orgue, avec 1 450 places sur quatre étages, une scène modulable de 270 m², composée de 14 plateformes élévatrices.

Cette réhabilitation générale s'inscrit dans la démarche HQE (haute qualité environnementale) : parc de stationnement souterrain, récupération des eaux pluviales, utilisation de matériaux recyclables non polluants, éclairage naturel des studios d'antenne.



Près de 330 millions d'euros sont engagés dans ce projet ambitieux financé essentiellement par l'État. Les travaux s'achèveront à l'horizon 2015-2016.

Malgré le doute des riverains, Radio-France s'attache à réduire au maximum les gênes occasionnées par les travaux, en particulier aujourd'hui par la construction du parking souterrain, démarrée fin 2008.

A l'achèvement de ces travaux, Radio-France disposera d'un outil de travail adapté aux technologies de pointe, correspondant aux exigences du nouvel audiovisuel public français dans l'univers des médias du XXI^e siècle.

CONSEILS DE QUARTIER - PRINTEMPS 2009

Pour la première fois, les réunions des conseils de quartier ont été « décentralisées » dans chaque quartier concerné, ce qui a permis aux conseils de quartier de se rapprocher des habitants. Autre nouveauté, le public, parfois assez nombreux, peut prendre la parole, ce qui a animé les débats et permis de soulever des questions non prévues à l'ordre du jour préparé par la mairie et les conseillers de quartier.

Points évoqués concernant tout l'arrondissement

- **La RATP annonce** un allongement des horaires du bus 22 (Porte de Saint-Cloud – Opéra) qui circulera tous les jours jusqu'à 22 h 30 (au lieu de 20 h 30), à compter du mois de juin. Les bus des lignes 22, 52 et 72 seront prochainement équipés de palettes pour utilisation des fauteuils roulants.
- **Parking des deux-roues** : le commissariat rappelle que le parking des deux-roues motorisés sur les trottoirs est illicite et fait régulièrement l'objet de procès verbaux et d'enlèvements.
- **Commission transport** : elle continue à travailler sur le dossier de la « traverse » (mini-bus). Plusieurs itinéraires sont envisagés englobant les quartiers Dauphine, Chaillot et Muette nord. Un sondage sera fait auprès des habitants.
- **Commission animation** : elle poursuivra ses actions en direction des jeunes pour une meilleure connaissance de l'Europe. Une chasse aux œufs de Pâques a été organisée pour les enfants des maternelles et primaires dans trois jardins de l'arrondissement (Galliera, Sainte-Perine et Parc de Passy). Un marché de Noël est prévu en fin d'année.
- **Reconstruction du stade Jean-Bouin et urbanisme de la Porte d'Auteuil** : le Comité de concertation de l'aménagement de la Porte d'Auteuil, annoncé par la Mairie de Paris, n'est toujours pas mis en place. Le CICA du 22 juin 2009 porte sur la question : « Concessions et utilisation des sols : quelle vision pour le Bois de Boulogne ? ».
- **Table ronde sur la solidarité** organisée par mairie du XVI^e pour le 5 novembre prochain.
- **Charte parisienne de la participation**, lancée par la mairie de Paris pour développer la concertation avec les conseils de quartier, approuvée en avril par le Conseil de Paris.
- **Projet de décentralisation dans les arrondissements** : M. Delanoë promet une délibération d'ici à l'été, notamment pour la propriété et les subventions aux associations.

Muette-Sud, 3 mars 2009 & Muette-Nord, 4 mars 2009

Attractivité commerciale de la rue de Passy : la mairie du XVI^e souhaiterait améliorer la convivialité de cette zone commerciale et a saisi la responsable de l'Atelier parisien de l'urbanisme (APUR) à l'Hôtel de Ville pour établir un diagnostic des moyens à mettre en œuvre. D'ores et déjà, les réclamations concernent l'empiètement des commerces sur les trottoirs, l'aménagement du carrefour Boulainvilliers – Bois-le-Vent, où se produisent de nombreux accrochages et la suppression de deux stations désertées par les taxis.

Les habitants du quartier ont regretté l'absence d'illuminations pour les fêtes de fin d'année 2008.



Appropriation du domaine public : la brasserie Aero de la place de Passy a englobé, au milieu de sa nouvelle terrasse entourée de parois de verre, un banc public en pierre s'enroulant autour d'un lampadaire, où avaient l'habitude de se retrouver certains habitants du quartier.

Demande est faite à la mairie d'intervenir pour faire désenclaver cet espace public.

La sécurisation des traversées par les enfants de plusieurs rues a été évoquée en présence de M. Decant, responsable de la voirie à la mairie du XVI^e, qui indique que des stops ne peuvent y être installés, mais que la vitesse peut être réduite *via* des dos d'âne :

- carrefour rue Davioud et rue Antoine Arnauld
- traversée de l'avenue Ingres vers l'avenue Raphaël
- angle rue du Ranelagh et boulevard Beauséjour
- le long du boulevard Beauséjour

Un ascenseur est à l'étude pour faciliter l'accès des personnes avec poussettes ou fauteuils roulants entre le Parc de Passy et la rue Raynouard, après l'abandon du projet d'escalier mécanique, refusé par l'Architecte des Bâtiments de France.

Maison de la Radio : les riverains déplorent l'état des rues et le bruit provoqué par la rotation des camions, parfois en dehors des horaires légaux de chantier (7 h - 22 h du lundi au vendredi ; 8 h - 20 h le samedi et interdiction le dimanche). Les manquements doivent être signalés au commissariat. La mairie du XVI^e a demandé à la Maison de la Radio de communiquer régulièrement auprès des riverains sur l'avancement des travaux, qui devraient se terminer en 2015 (cf. p 5).

Sentier nature : la mairie de Paris a été saisie d'une demande d'utilisation du souterrain à proximité du sentier pour permettre à l'association ESPACE, chargée de son entretien, d'y aménager un emplacement pour son matériel.

Station Vélib' place de la Porte-de-Passy : les stations ont été doublées aux abords du Bois, sans que les riverains aient été consultés, alors que les vélos sont utilisés uniquement en été.

Stade de la Muette : le remplacement du revêtement n'a pas été effectué comme prévu pour des raisons techniques et se trouve repoussé à l'été 2009.

Auteuil Sud, 9 mars 2009 & Auteuil Nord, 18 mars 2009

Bois de Boulogne

Selon l'arrêt de la Cour d'Appel, qui annule le règlement des zones UV et N du plan local d'urbanisme (PLU), la Ville de Paris a négligé de réglementer la nature des constructions qui pourraient être autorisées dans les espaces verts. Cet arrêt constitue un obstacle important aux projets d'extension de Roland-Garros ou à la construction de la Fondation LVMH dans le Jardin d'Acclimatation.

La fermeture, le week-end, de l'allée de l'hippodrome, est vivement critiquée par les usagers du bois, car elle est peu utilisée par les piétons, qui disposent d'allées adjacentes plus agréables, alors que c'est un axe routier important entre le XVI^e et le pont de Suresnes. Cette fermeture engendre un report de circulation autour du Racing et le long du Lac Inférieur, préjudiciable au déplacement des cyclistes et des promeneurs (photo ci-contre).



Abandon du projet de jardin à la place du parking, place Claude-François, boulevard Exelmans entre la rue Chardon-Lagache et l'avenue de Versailles, en raison du manque de places de stationnement dans ce quartier.

Sécurité des piétons Porte de Saint-Cloud : il est signalé la dangerosité d'un passage pour piétons, Porte de Saint-Cloud, emprunté par les enfants qui se rendent vers des installations sportives. Mme Dreyfus indique que des études techniques doivent être lancées pour réaménager et sécuriser la voie publique Porte de Saint-Cloud.

Parc Sainte-Perine : impact de l'arrêt de la Cour d'Appel sur ce projet de lotissement au profit de l'APHP ? Aucune demande de permis de construire n'a encore été déposée. Par ailleurs, Mme Dreyfus a saisi la Direction des Parcs et Jardins de la Mairie de Paris pour étudier la possibilité d'augmenter la plage horaire d'ouverture du parc.

Problèmes de circulation

- **Boulevard Suchet entre la Porte d'Auteuil et la Porte de Passy** : les membres du Conseil demandent que l'on étudie la réouverture de l'avenue du Franchet-d'Esperey, revenant ainsi à la situation antérieure. Des comptages seront effectués rue Raffet.
- **Le nouvel agencement de la Porte de Passy** entraîne des comportements dangereux, comme le doublement sur la voie réservée à la circulation en sens inverse.
- **Encombres rue Poussin** : le responsable de la voirie propose de matérialiser les voies de circulation entre le terre-plein central et le restaurant Tsé ; la police s'engage à être vigilante après cet aménagement effectué.
- **Livraisons avenue Perrichont** : la police surveillera les abus.
- **Plus de concertation** est demandée avant la création des parkings pour les deux-roues.

Insécurité autour du lycée professionnel René-Cassin (185 avenue de Versailles) : nombreux problèmes de délinquance observés par les habitants du quartier de la part des élèves de ce lycée, confirmés par le commissaire de police, dont les services mènent une politique de harcèlement à l'encontre de deux bandes identifiées. La police bénéficie de la collaboration efficace de la direction de l'établissement.

Animation : un repas entre voisins est prévu le 20 juin, place Jean-Lorrain. Un vide-grenier « petite enfance » se tiendra à Sainte-Perine le 19 septembre et un ciné-club sera créé au centre d'animation du Point-du-Jour.

Chaillot, 17 mars 2009 & Dauphine, 24 mars 2009

SDF devant le musée Guimet : la mise en place d'une protection sur la bouche de chaleur où les SDF sont installés en permanence n'est pas autorisée par les architectes des bâtiments de France (ABF). La question sera débattue au cours de la table ronde « solidarité » organisée en novembre par la mairie du XVI^e.

Stationnement illicite

- **Rue de Longchamp** : en double file, devant un restaurant, les voitures vont jusqu'à bloquer l'entrée de la villa de Longchamp. La mairie va contacter le restaurant.
- **Véhicules destinés à la fourrière** sur les places de stationnement payant près du commissariat rue de la Faisanderie : le maximum est fait pour que les véhicules partent à la fourrière le plus vite possible.

Square Thomas-Jefferson, place des États-Unis : la place est belle, mais les pourtours du square sont en mauvais état d'entretien. Les mamans se plaignent aussi que les portillons du jardin, notamment celui qui fait face au n° 22 de la place, ne ferment pas bien, ce qui présente un risque pour les tout petits. Le service des parcs et jardins a prévu des replantations dans le jardin. Le problème des portillons va être signalé par la mairie, mais aucun aménagement des abords n'est envisagé pour le moment.



Villa Longchamp : la mairie n'a aucun pouvoir d'intervention sur l'absence d'entretien d'un jardin privé donnant sur la voie publique.

Asphaltage et installation d'une aire de livraison devant le 160 rue de Longchamp : les pavés seront remplacés par du bitume d'ici à l'été. L'aire de livraison est encore à l'étude, de même que la suppression du panneau d'enlèvement.

Défaillance de l'éclairage avenue Foch : cela concerne l'avenue et les contre-allées, en particulier côté impair où des pannes sont constatées. Pour des raisons de sécurité, des rondes de police ont été demandées. L'Hôtel de Ville n'a pas prévu de travaux, mais le maire du XVI^e va insister sur l'urgence à intervenir.

Ventes à la découpe 83 avenue Foch et 92-94 boulevard Flandrin : M. Goasguen va suivre ce dossier avec beaucoup d'attention, notamment compte tenu des permis de construire qui ont été déposés. Une réunion est proposée à la mairie avec les intéressés.

LE GRAND PARIS

« Pour que les habitants soient heureux d'y vivre »

La presse s'est largement exprimée sur l'inauguration par le Président de la République de l'exposition sur le Grand Paris le 29 avril à la cité de l'architecture et du patrimoine du Palais de Chaillot.

Il ne faut pas trop s'arrêter aux seuls schémas présentés qui ne sont que des hypothèses d'architectes.

Il faut donner toute son importance, dans le discours présidentiel, à la volonté d'établir un document d'urbanisme avec la priorité aux transports en commun :

un grand projet de métros automatiques associé au développement de pôles urbains en périphérie.

Reportez-vous au site : www.legrandparis.culture.gouv.fr

Il faut aussi aller voir l'exposition, dont l'entrée est gratuite, à la cité de l'architecture et du patrimoine, place du Trocadéro jusqu'au 22 novembre où sont présentés les projets des dix architectes qui devront collaborer à une œuvre commune dans les dix années à venir.

EXTENSION DE ROLAND GARROS

On ne vous dit pas tout !

Depuis le 15 mai dernier, la presse est pleine d'admiration pour le projet d'extension de Roland-Garros de Marc Mimram, architecte, sur le site de l'actuel stade Hébert à la porte d'Auteuil. Son programme comporte, un court couvert de 14 600 places, deux courts semi-enterrés, couverts, l'un de 2 500 places, l'autre de 1 000 places, soit environ 40 000 m² sur 37 mètres de haut.

Mais, si vous vous amusez à lire la dizaine de journaux qui font part de la nouvelle, vous verrez le même texte qui correspond, sans doute, au dossier de presse distribué par la Fédération Française de Tennis. On ne trouve que très peu d'analyses sur le bien-fondé du projet. Or les objections sont pourtant nombreuses.

Comment gérer deux sites séparés par 500 mètres ? Comment ne pas mettre en péril les serres d'Auteuil et le Jardin des Poètes, tous deux espaces verts classés, quand les dizaines de milliers de spectateurs se rendront du site actuel de Roland-Garros au nouveau court couvert sur Hébert ?

Comment organiser les accès et la circulation à la porte d'Auteuil, sans une étude englobant les projets de Jean-Bouin, de la piscine Molitor et du Parc des Princes ?

Le stade Hébert est situé en zone UV au PLU de Paris : il est donc évident que la construction du projet est illégale sur ce terrain. Les tribunaux administratifs viennent d'ailleurs d'annuler certaines dispositions de ce PLU comme ne protégeant pas assez ces zones.

Comment transférer 4000 scolaires d'Hébert sur l'hippodrome d'Auteuil, autre espace vert classé et inconstructible ? D'ailleurs, la Commission des Sites n'a toujours pas approuvé ce projet de massacre du Bois de Boulogne.

Quel financement ? On parle de 116 M€, pour lesquels la FFT veut limiter sa participation à 60 M€. La Ville n'a pas encore confirmé les 20 M€ précédemment annoncés, le reste est à trouver auprès de la Région et de l'Etat. Par ces temps de crise, cela paraît improbable d'autant plus que le budget est loin d'être finalisé et que d'aucuns parlent de 160 M€. Pour la FFT, il faut ajouter à ces investissements la redevance annuelle, actuellement de 1,5 M€ et qui devrait être réactualisée à 15 M€ pour le site actuel, plus 1 M€ pour le site Hébert.

La France perdrait-elle sa place dans le Grand Chelem, épouvantail agité régulièrement par la FFT ?

Il suffit que les joueurs soient payés encore plus cher pour les conserver à Paris, avec ou sans toiture. En outre Madrid a son toit depuis deux mois et Paris ne l'aurait que vers 2013/2014, la concurrence est donc installée, et nous verrons si les joueurs préfèrent les tapas au steak frites !

Une excellente nouvelle passée inaperçue dans l'annonce du projet : Marc Mimram, l'architecte, a réussi l'étude de la couverture de l'actuel court Suzanne Langlen, que l'ancien Président de la FFT nous disait impossible. Cela signifie qu'un court couvert peut être très rapidement mis en service et donner ainsi le temps de trouver une vraie solution à l'extension de Roland-Garros hors de Paris.

Roland-Garros en est à sa troisième extension. Avec cette quatrième extension sur le stade Hébert, la surface plafonnera à seulement 10 hectares, contre 20 à 25 hectares pour les autres sites du Grand Chelem. Il y aura donc encore une demande d'extension, certainement dans le Bois, sur les Serres ou le Jardin des Poètes.

Pendant ce temps le gaspillage d'investissements continuera, en partie aux frais du contribuable, et les espaces verts seront grignotés progressivement.



C'est une solution à courte vue alors que toutes les autorités publiques étudient un Grand Paris qui devrait prévoir, « hors les murs », un grand équipement de tennis digne du XXI^e siècle, doté d'accès faciles, autoroutiers, de parkings et de transports en commun de grande capacité.

L'HÔTEL REICHENBACH

Témoin de l'architecture Art déco parisienne

Un permis de construire a été délivré au profit du royaume d'Arabie Saoudite, le 10 février 2009. Il autorise la démolition totale de l'hôtel particulier édifié en 1932 par l'architecte Jean-Charles Moreux, sur une commande de l'industriel Bernard Reichenbach.

Cet hôtel particulier est situé 18 rue Alfred-Dehodencq, en lisière du jardin du Ranelagh.

Jean-Charles Moreux, grande figure du parisianisme de la période Art Déco, a marqué cette époque de son empreinte. Il agit aussi bien en tant que décorateur, dessinateur de mobilier, paysagiste (jardin public des Gobelins en 1938) et architecte.

« Jean-Charles Moreux tourne le dos à l'avant-garde, ... dirige ses recherches avec les architectes de sa mouvance vers la création d'un nouvel ordre classique, une architecture respectueuse du passé qui procède en même temps d'une assimilation de la technologie moderne » (JC Moreux, ouvrage de Susan Day).

L'hôtel Reichenbach, un des rares exemples conservés, compte parmi les chefs-d'œuvre de l'architecte.

« Les élévations construites en maçonneries de briques sur une ossature de béton armée sont revêtues de pierres de taille. L'horizontalité du bâtiment est accentuée par les niveaux en longueur, les corniches, les balcons de fer forgé aux étages, le perron longeant le bâtiment, et surtout par la toiture terrasse sur le niveau en retrait. » L'architecture intérieure est tout autant digne d'intérêt.

La mairie de Paris souhaitait inscrire cette construction sur la liste supplémentaire des

bâtiments à protéger au PLU, à la suite de la demande de la commission du vieux Paris, organe consultatif de la Ville.

La mairie a donc émis un avis défavorable à la demande de permis de construire. Les experts de la Commission estimaient qu'une telle demande constituait « une erreur d'autant plus grande que sa restauration est tout à fait réalisable ».



Il faut savoir que c'est le Maire qui a la compétence pour délivrer les permis de construire. Mais cette compétence est dévolue au Préfet au cas où le projet émane d'un État étranger.

A la demande d'un groupe de riverains, XVI^e DEMAIN a formé un recours gracieux auprès du Préfet de Paris à l'encontre du permis de construire.

Mais, l'hôtel Reichenbach est en cours de démolition, sans attendre les délais du recours.

La « real politik » entre la France et l'Arabie Saoudite pèse plus lourd que la défense de notre patrimoine architectural.

Association XVI^e DEMAIN

Créée le 30 septembre 1966 et agréée le 18 mars 1978

3, rue Dangeau - 75016 Paris ; XVIeDEMAIN@orange.fr

Membre de la PLATEFORME des ASSOCIATIONS PARISIENNES D'HABITANTS

Cotisation annuelle adhérent : 18 €

Responsable de la publication : Claude MUYARD

Ont participé à ce numéro : Martine Blatin, Mireille Coudray, Françoise Manoncourt, Marie Moes et Sylvia Pozzo di Borgo ;

François Douady, Valère Gros et Daniel Mortgat Photos : M. Coudray, V. Gros, C. Muyard